

**DECISION DU PRESIDENT**  
**2024DECISION66**

**Objet :** Devis avec la société CHARPENTIER TRAVAUX PUBLICS – Remise en état de la parcelle et création d'une entrée de champs – chantier des Charpentes Fournier au Poiré Sur Vie.

**LE PRESIDENT,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis de la société CHARPENTIER TRAVAUX PUBLICS : 3 rue des Artisans – 85140 L'OIE, pour la remise en état de la parcelle et la création d'une entrée de champs – chantier des Charpentes Fournier au Poiré Sur Vie,

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le devis n° 310329 de la société CHARPENTIER TRAVAUX PUBLICS dont le siège social est situé : 3 rue des Artisans – 85140 L'OIE, pour la remise en état de la parcelle et la création d'une entrée de champs – chantier des Charpentes Fournier au Poiré-sur-Vie, pour un montant total de 10 068,00 € HT, soit 12 081,60 € TTC.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

**Fait le 19 avril 2024 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.**

Le Président,  
**Guy Plissonneau**



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.